

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > CARIAL C PEPITE

---

## CARIAL C PEPITE



## CARIAL C PEPITE

Dernière mise à jour :

04.10.2021

### Fongicides

#### Protection des cultures

**N° AMM :**

2110173

**Composition:**

13.95 %

cuivre de l'oxychlorure de cuivre

2.5 %

mandipropamid

Famille chimique:

Carboxylic Acid Amide

**Formulation:**

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

**Mode d'action:**

Préventif

Contact : CARIAL C Pépité apporte 697,5 g/ha cuivre métal

Pénétrant : CARIAL C Pépité, grâce au LOK+FLO du mandipropamid, se fixe rapidement et fortement dans les cires cuticulaires, puis il se relargue dans les tissus de la plante.

Translaminaire : Grâce au LOK+FLO du mandipropamid, CARIAL C Pépité migre de façon translaminaire dans les feuilles à partir du réservoir situé dans les cires cuticulaires.

Fongicide vigne à base de MANDIPROPAMID et de cuivre (oxychlorure) pour lutter contre le mildiou, dès la fleur.

### Product CP: Tabs

## Usages autorisés

- [Classement et sécurité](#)
- [Conditions d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**Vigne - raisin de cuve**

**Vigne - raisin de table**

### Classement



**SGH07**



**SGH09**

---

### Mention d'avertissement

Attention

---

### Délai de rentrée

• Pour les travailleurs : 6 Heures (DGAL)

---

### Mentions de danger

- H332 - Nocif par inhalation.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d`utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l`environnement.

•

## Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SPa1 Pour éviter le développement de résistances à la substance mandipropamide, le nombre d'application de la préparation est limité à deux applications maximum par campagne.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.
- Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans sont autorisées.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

## Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour le travailleur, porter un vêtement de protection adapté.

## Préparation de la bouillie

Commencer par remplir la cuve du pulvérisateur au 2/3, puis verser la quantité nécessaire de CARIAL C Pépité directement dans la cuve, en faisant fonctionner l'agitateur puis finir le remplissage. Il est absolument inutile de pré-empâter.

## Pulvérisation

Veiller à la qualité de la pulvérisation pour obtenir une répartition homogène. Traiter face par face.

## Volume d'eau

Pneumatique : dés 100l/ha ; jet porté : 200 l/ha ; jet projeté : 250 à 300 l/ha en début de végétation tout en évitant le ruissellement

## Paramètres pression

Adapter la pression à chaque type de pulvérisation en fonction du volume / ha retenu, débit des buses et de la vitesse d'avancement

## Délai sans pluie

1 heure. CARIAL C pépite s'utilise sur végétation sèche.

## Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

## Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

**EN CAS D'URGENCE :**  
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter**  
**le centre anti poison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau  
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

**Numéro d'urgence Syngenta**

**0 800 803 264** Service & appel gratuits

**Renseignements techniques**

**0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min + prix appel

**En cas d'accident de transport**

**06 11 07 32 81**

### Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

•

CARIAL C® PEPITE® - Attention - H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



---

### Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

CARIAL C® PEPITE® - AMM N° 2110173 - Composition : 13.95 % cuivre de l'oxychlorure de cuivre + 2.5 % mandipropamid \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de résistances à la substance mandipropamide, le nombre d'application de la préparation est limité à deux applications maximum par campagne. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et \* substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---